

APF Entreprises est le réseau d'entreprises d'APF France handicap. C'est aussi le premier réseau national du secteur adapté et protégé. **Sa mission : garantir une insertion sociale et professionnelle durable aux personnes en situation de handicap.** Le réseau est un **acteur stratégique** de l'économie sociale et solidaire, **créateur d'emplois, apporteur de solutions** pour ses parties prenantes économiques et institutionnelles.

9 secteurs d'activités



NUMÉRIQUE



GESTION ADMINISTRATIVE & MARKETING DIRECT



COMMUNICATION



ELECTRONIQUE & ELECTROTECHNIQUE



INDUSTRIE & MÉTALLURGIE



ECONOMIE CIRCULAIRE



FACILITIES MANAGEMENT & LOGISTIQUE



MODÉ ÉTHIQUE



HYGIÈNE & PROTECTION

LE CDD TREMPLIN

Votre entreprise est à la recherche d'une solution favorisant sa **politique inclusive** ?



Plus d'infos sur apf-entreprises.fr



**LE CDD TREMPLIN
EST FAIT POUR VOUS !**

Un dispositif expérimental
porté par les Entreprises
Adaptées

Un contrat
de 4 à 24 mois

30% minimum de
sorties vers l'emploi
durable



Les avantages du CDD Tremplin

Pour une personne en situation de handicap avec une RQTH

- Un accès à l'emploi facilité
- Une opportunité d'acquérir de l'expérience
- Un **accompagnement social individualisé**
- Une **montée en compétences** professionnelles
- Un accès à la formation en lien avec son projet professionnel



Les avantages du CDD Tremplin

Pour les entreprises

- La mise à disposition d'un **collaborateur opérationnel** avec des compétences
- La **médiation** et l'accompagnement du nouveau collaborateur par l'Entreprise Adaptée
- Le développement de la sensibilisation des collaborateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap
- La participation à la **construction d'une société plus inclusive**
- Le renforcement de l'ancrage et du **rayonnement territorial**

Quels sont les avantages pour un employeur ?



« C'est un contrat gagnant-gagnant. L'entreprise contribue à faire évoluer une personne, à l'accompagner dans son projet professionnel. L'entreprise participe aussi à diminuer les préjugés que l'on peut avoir à l'égard du handicap, quels qu'ils soient. »

Romain S, en CDD Tremplin



« Comme pour tout salarié, il s'agit de conjuguer les aptitudes du salarié avec nos besoins. On essaie d'échanger sur des aspects qui pourraient éventuellement poser problème dès le début du contrat ce qui permet ensuite de pouvoir aménager le poste et de capitaliser sur les nombreuses aptitudes de la personne. »

Solange B, responsable du pôle formation au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne